

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, , Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER D'APRIGNY, Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Bachir OUINAS, Malika PIRES, Nathalie PLOS, Richard POITEVIN, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Claude SAPIN

Procurations : Aline HEBERT donne procuration à Anne-Marie CORBEL, Michel LAMY donne pouvoir à Bachir OUINAS

Absents excusés : Aline HEBERT, Michel LAMY

Absent non excusé : Jean-Marie ENEE

Secrétaire de séance : Bachir OUINAS

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22	Convocation : 17.09.2020	Affichage : 17.09.2020
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

Le 1^{er} adjoint, Eric GROULT, souhaite apporter quelques corrections et compléments au procès-verbal concernant le point sur les travaux (questions diverses) :

- **Quartier du plateau (rue des Costils, rue Robert Desnots, rue Saint-Aubin, rue Hôtel au Boscq, impasse au Boscq, impasse du plateau et une partie de la rue de la Fautelaye)** : Le renouvellement de certaines canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales débutera en novembre 2020. A partir de février 2021, le SDEM procédera à l'effacement des réseaux basse-tension, télécommunication et éclairage public. A la suite de ces travaux, 1 500 mètres de voirie et trottoirs seront concernés par une réfection plus globale.
- **Rue de la Rairie** : Une rambarde de protection ainsi qu'une tête d'aqueduc vont être posées au niveau du virage dit « LHERMITTE ».
- **Rue de Bahais** : Deux candélabres vont être remis en service ainsi que les deux éclairages de la façade de l'église.
- **Carrefour du rocher** : Compte tenu des accrochages et des accidents fréquents, la commune a réédité sa demande d'amélioration de la sécurité, au niveau du carrefour RD377xRD257, auprès du service départemental des routes. Nous sommes dans l'attente de l'accord.
- **Les Bas vents** : Une réflexion sur l'amélioration de la visibilité, au niveau du carrefour RD377xRD77, est en cours d'étude par le service départemental des routes.

Suite à ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC (TRAVAUX, EXPLOITATION ET MAINTENANCE) AU SDEM50

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David PIEDAGNEL, du SDEM 50 (Syndicat départemental d'énergie de la Manche), afin de présenter l'audit réalisé sur les équipements d'éclairage public, ainsi que les conditions du transfert de compétences.

Le SDEM est un syndicat « à la carte » au service des communes. L'éclairage public n'est pas obligatoire pour une commune, mais à partir du moment où celui-ci est en place il doit impérativement bien fonctionner.

Le transfert de compétence au SDEM est intéressant car il permet de s'appuyer sur des savoirs faire mutualisés à l'échelle du Syndicat.

Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire (l'éclairage public étant associé à la voirie), le Maire gardera le choix des horaires. La commune choisira également le choix du type de mâts, les couleurs... sachant que le SDEM pourra apporter un conseil technique, en prenant notamment en compte les objectifs de développement durable.

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2020, le SDEM 50 a réalisé un audit des installations d'éclairage public de la commune. 351 points lumineux ont été recensés. Les travaux de mise en sécurité électrique et mécanique préalables au transfert représentent un coût de 2 088 € TTC. Ceux-ci sont en cours. La réalisation de la base de données va se poursuivre, à la suite de quoi le Syndicat mettra à disposition de la commune une cartographie lui permettant la déclaration en ligne des défaillances.

Dans le cadre du transfert de compétence, la commune doit faire un choix entre deux formules de maintenance :

A - Formule de base (sans les interventions) : participation de la commune à hauteur de 2 457 € par an.

Avec cette formule, la commune doit payer chaque intervention, y compris le déplacement.

B - Formule préventive (avec les interventions) : participation de la commune à hauteur de 6 809 € par an.

Cette formule inclue une vérification annuelle des installations.

Environ deux-tiers des communes qui ont transféré la compétence au SDEM ont opté pour la formule préventive. La formule de base est plus adaptée pour les petites communes disposant d'un équipement récent.

En outre, le transfert de compétence permettra un apport financier à hauteur de 40 % sur les dépenses d'investissement.

Les conseillers municipaux sont invités à poser des questions. Richard POITEVIN demande si cela peut concerner le solaire. Monsieur PIEDAGNEL répond que c'est en effet possible. Anne-Marie CORBEL demande si le transfert de compétence a un impact sur la perception ou non de la taxe sur l'énergie. Il est répondu que les deux ne sont pas liés. Monsieur le Maire remercie M. PIEDAGNEL pour son intervention. Celui-ci quitte la salle.

Le 1^{er} adjoint, Eric GROULT, propose au conseil de se prononcer pour ou contre le transfert de compétence, ainsi que sur la formule de maintenance. Monsieur le Maire précise être favorable, tout comme les adjoints, à la formule préventive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- de transférer au SDEM50 la compétence optionnelle Eclairage Public telle que définie à l'article 3.2.1 des statuts du SDEM50;
- d'opter pour le niveau d'exploitation et maintenance correspondant à la formule préventive ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEM50 ;
- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence optionnelle Eclairage Public au SDEM50 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Le transfert pourra être effectué après délibération concordante du SDEM.

ETUDE DE FAISABILITE EN VUE D'UNE REQUALIFICATION DU QUARTIER DU PLATEAU

Le 1er adjoint, Eric GROULT, fait un rappel historique afin d'expliquer ce projet.

Fin juin, le service eau/assainissement de Saint-Lô Agglo nous avait indiqué qu'un programme de remplacement de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales était prévu, à partir de novembre 2020, sur l'ensemble du « quartier du plateau » (rue Robert Desnost, rue des Costils, impasse des Costils, rue Hôtel au Boscq, rue impasse au Boscq, rue Saint-Aubin et une partie de la rue de la Fautelaye). Cette décision a été prise par les services de l'Agglo pour donner suite à une augmentation du budget eau potable de 40% liée à la Covid.

Compte tenu de la vétusté des voiries et trottoirs, dans ce secteur vieux d'une cinquantaine d'année, représentant 10% des habitations de l'ensemble de la commune, il nous a semblé judicieux de définir un programme de rénovation. Nous avons, dans un premier temps, contacté le SDEM pour voir ensemble si un programme d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public serait nécessaire dans ce quartier. Dans un second temps, nous avons contacté les autres fournisseurs d'énergie tels que GRDF pour le gaz.

Quelques réflexions concernant la circulation, le stationnement, la réduction de vitesse étaient déjà à l'étude. Ce projet représente environ 1500 mètres d'aménagement et nous ne pouvons pas prendre ce projet à la légère. Notre structure municipale ne nous permet pas de dispenser de services techniques adaptés, par conséquent il nous faut faire appel à des professionnels extérieurs. La société TECAM, missionnée sur le projet lotissement carrière est de ce fait parfaitement qualifiée pour réaliser une étude de faisabilité approfondie.

Des coûts estimatifs sont indiqués pour information :

Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales : 0 €

Travaux d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public : 748 000 € dont 206 600 € à la charge de la commune si nous n'avions pas transféré la compétence éclairage public au SDEM en début de séance. Avec ce transfert de compétence, nous économiserons 62 500 € soit une charge pour la commune de 144 100€ au lieu de 206 600€.

Il est proposé au conseil municipal la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la requalification du quartier du Plateau.

La proposition de TECAM pour la réalisation de cette étude s'élève à 3 900,00 € HT (4 680,00 € TTC). D'autres frais liés à l'étude pourront éventuellement s'ajouter (plan topographique notamment).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement d'une étude de faisabilité concernant la requalification du quartier du Plateau,
- Donne son accord sur la proposition de TECAM – 50401 GRANVILLE, pour un montant de 3 900,00 € HT (4 680,00 € TTC).

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après présentation par Denis LIGNEL, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 20 - Compte 2031 – Frais d'études	+ 8 000.00 €	
Chapitre 16 – Compte 1641 – Emprunts		+ 8 000.00 €
TOTAL	+ 8 000.00 €	+ 8 000.00€

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE SAINT-LÔ AGGLO

Claude SAPIN, conseillère communautaire, présente le rapport d'activités 2019 de Saint-Lô Agglo.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DESIGNATION DES MEMBRES

Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sa composition. Cette commission est composée de 78 membres, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, avec au minimum un représentant par commune.

Considérant ce mode de calcul, deux membres de notre commune, conseiller communautaire ou maire, doivent être désignés pour représenter la commune au sein de la CLECT de Saint-Lô Agglo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Désigne les personnes suivantes pour représenter la commune à la CLETC :

- Michel RICHOMME

- Claude SAPIN

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE DU PÔLE ENVIRONNEMENT DE CAVIGNY

Le Maire, après avoir donné lecture du courrier de la Préfecture du 24 juillet dernier concernant la constitution de la commission de suivi du site du pôle environnement de Cavigny, invite le conseil municipal à désigner deux représentants au sein de cette dernière (un titulaire et un suppléant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants :

- Mr Patrick GHYSELEN, titulaire

- Sylvie POULAIN, suppléante

DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner un membre supplémentaire au conseil d'administration du C.C.A.S. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Hubert FOLLIOU.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser aux associations locales les subventions suivantes :

Banque alimentaire de la Manche	256 €
ADPCR défense ligne ferroviaire	0 €
Prévention routière	122 €
Comité des Fêtes Pont-Hébert	1 053 €
Comité des fêtes Le Hommet	569 €
Ligue contre le cancer	207 €
Anciens combattants Pont-Hébert	375 €
Anciens combattants Le Hommet	207 €
Chorale Tutti Canti	400 €
Club athlétique Pontois	525 €
Club de loisirs Bord de Vire	500 €

Club de l'amitié Le Hommet	207 €
Art Hommet	207 €
L'Excuse	100 €
Zumba Mélie	153 €
Donneurs de sang	116 €
Paralysés de France	112 €
Parents d'élèves Pont-Hébert	983 €
Coopérative école	4 116 €
ALESAT (Lycée de Thère)	237 €
Comice Agricole	91 €
Conquérants et Bâtisseurs	118 €
Familles Rurales Pont-Hebert	564 €
Fleurs de la mémoire	100 €
Jo'S Théâtre	400 €
UCABV	436 €
Téléthon	400 €
Vélo Club saint-lo Pont-Hebert	1 500 €
TOTAL	14 054 €

SUBVENTION AU C.C.A.S

Monsieur le Maire propose d'attribuer au C.C.A.S une subvention de 4 500 € afin d'assurer son équilibre budgétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser au C.C.A.S une subvention de 4 500 € pour l'exercice 2020.

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la contribution de la commune au fonds de solidarité pour le logement, dont la mission est de venir en aide aux familles éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement. La base de contribution proposée par le département est de 0,70 € par habitant pour les communes entre 2000 et 4999 habitants.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contribuer à ce fonds pour l'année 2020 sur la même base que les années précédentes, à savoir 0,35 €/habitant x 1 987 habitants (population municipale) = 695,45 €

Cette somme sera versée à la Caisse d'allocations familiales de la Manche, gestionnaire du dispositif.

CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la contribution de la commune au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) piloté par le Département. Ce fonds répond à des besoins individuels en matière de subsistance et d'insertion professionnelle. Il finance également des actions collectives autour de la mobilité, de l'insertion professionnelle mais aussi des projets innovants qui contribuent à l'équilibre social et professionnel des jeunes. La base de contribution proposée par le département est de 0,23 € par habitant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une abstention, de contribuer à ce fonds pour l'année 2020, sur la même base que les années précédentes, soit 0,115 €/habitant x 1 987 habitants (population municipale) = 228,51 €

Cette somme sera versée à la Ligue de l'enseignement de Normandie, qui assure la gestion du FAJ.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT GAEC DES CLAIES DE VIRE

Le 1^{er} adjoint, Eric GROULT, présente le projet.

La demande d'enregistrement au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) concerne le GAEC des Claies de Vire, géré par M. et Mme POSTEL.

Le siège social est situé au lieu-dit « Les Claies de Vire », à cheval sur les communes de PONT-HEBERT et CAVIGNY. Les installations d'élevages se répartissent entre le site principal des « Claies de Vire » et le site des « Pézerils » situé à 1 km au sud sur la commune de PONT-HEBERT.

Afin d'accueillir l'augmentation du troupeau à 200 vaches laitières, les exploitants prévoient la construction d'une nouvelle stabulation sur la parcelle n°66 de la section ZC de la commune de PONT-HEBERT. Elle sera accompagnée de la création d'une nouvelle unité de stockage d'effluents sous le caillebotis. La répartition des animaux au sein du bâtiment d'élevage évoluera. Tous les animaux seront logés sur le site principal. Le site des « Pézerils » fera uniquement l'objet de stockage de matériel et de fourrage.

La demande d'enregistrement au titre des ICPE concerne donc l'activité laitière pour un troupeau de 200 vaches relevant de la nomenclature n°2101-2b. Parallèlement les exploitants exploitent un atelier de 150 bovins à l'engrais relevant de la déclaration au titre des ICPE élevage n°2101-1c.

Le GAEC DES CLAIES DE VIRE exploite une surface agricole utile de 228,6 hectares dont 146,4 hectares sont épandables en lisier et 179,2 hectares en fumier. Ces surfaces sont suffisantes pour gérer l'ensemble des effluents produits par l'activité du GAEC sur les parcelles du plan d'épandage.

Vu l'article R512-46-11 du Code de l'Environnement,

Après s'être vu présenté le dossier de demande d'enregistrement,

Le conseil municipal, après délibération, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement du GAEC des Claies de Vire.

ANNULATION DELIBERATIONS RELATIVES A DES CESSIONS DE CHEMINS RURAUX

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 23 juillet 2020 demandant le retrait de deux délibérations du 15 juillet 2020 portant sur la cession de chemins ruraux (chemin rural n°18 « Les Fourneaux » et une partie du chemin rural n°31 Le Hommet d'Arthenay) : « *De jurisprudence constante, une collectivité publique peut valablement aliéner l'un de ses biens pour un prix inférieur à sa valeur, dans le cadre d'une vente à l'euro symbolique ou d'une cession à titre gratuit, à la stricte condition que cette cession soit justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes (CE, 3 novembre 1997, Commune de Fougerolles). Ces deux conditions doivent être réunies. En l'espèce, je constate, dans vos délibérations que les motifs qui pourraient justifier de la cession à l'euro symbolique ne sont pas explicites au regard de la jurisprudence précitée* ».

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les deux délibérations du 15 juillet 2020 visées ci-dessus.

Une rencontre a eu lieu avec M. LUET, le commissaire enquêteur qui sera désigné pour nous accompagner. Une nouvelle délibération sera prise ultérieurement, lorsque le dossier d'enquête publique sera prêt.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF PEDAGOGIQUE (ITEP) D'AGNEAUX

Le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'un partenariat avec l'ITEP-AAJD d'Agneaux. Il donne lecture du projet de convention.

Les objectifs pour l'ITEP sont d'accompagner les jeunes dans le « Devenir Adulte », de développer et valoriser leurs compétences. Les ateliers sont prévus sur plusieurs après-midis. , D'autres ateliers pourront être mis en place à la journée lors des vacances scolaires. La commune mettra à disposition des chantiers un agent de la commune afin de permettre un échange de savoir et de compétences avec les jeunes et les éducateurs. Les premières dates prévues sont le 28 septembre, le 12 octobre et le 9 novembre 2020. Un point « presse » sera organisé par la commune à la fin des trois chantiers, ainsi qu'un goûter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ITEP-AAJD d'Agneaux.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises par délégation : locations des logements communaux

Michèle LAVARDE, adjointe en charge des logements, présente les contrats de locations qui ont été signés.

- Location du logement 3 rue d'Eslandes à M. Thomas REGNAULT à compter du 10 juillet 2020 pour un montant de loyer de 324,04 € par mois. Le locataire a quitté le logement à la date du 10 septembre.
- Location du même logement à M. Edouard HETTIER (étudiant au Lycée de Thère) à compter du 14 septembre 2020 pour l'année scolaire (loyer de 324,04 € par mois).
- Location du logement de la Mairie, 2 Place du Général de Gaulle à Mme Anabelle DUFFEAU (étudiante au Lycée de Thère) à compter du 1^{er} août 2020 pour une durée d'un an et un montant de loyer de 455,40 € chauffage inclus.

Bachir OUINAS, adjoint en charge des Bâtiments communaux, fait part des travaux en cours sur le troisième logement communal. Ceux-ci sont réalisés par les agents municipaux.

Commission de contrôle électorale : proposition de cinq conseillers municipaux auprès de la Préfecture

En vue d'arrêter la composition de la commission de contrôle électorale, la Préfecture demande cinq noms de conseillers municipaux dont trois de la liste arrivée en tête aux élections municipales et deux de la liste arrivée en deuxième position. Les cinq conseillers suivants vont être proposés :

- Raymonde HAREL
- Hubert FOLLIOU
- Sylvie POULAIN
- Richard POITEVIN
- Anne-Marie CORBEL

Registre des personnes vulnérables

Nathalie PLOS, adjointe aux Affaires sociales, fait part de la mise en place d'un registre des personnes vulnérables. Dans le cadre du recensement des personnes à risque, la loi impose aux communes de constituer le registre des personnes vulnérables afin de pouvoir informer et contacter celles-ci lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondation, crise sanitaire, etc...). Il prévoit des interventions adaptées à l'urgence, pour lesquelles les maires reçoivent des instructions des préfets.

Peuvent s'inscrire :

- * Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile,
- * Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- * Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

La demande d'inscription peut être faite, soit par la personne elle-même, soit par un tiers (membre de la famille, médecin, intervenants au domicile, voisins etc...).

L'inscription sur ce registre permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet.

Cette inscription est facultative. Des fiches d'inscription seront mises à disposition par le biais du site internet de la commune ou par document papier à retirer en mairie.

La commission Affaires sociale travaille sur l'établissement des différents plans (canicule, grand froid, crise sanitaire), en relation avec des partenaires tels que le SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) par exemple.

Autres questions diverses

- Eric GROULT informe le conseil de la réalisation d'un nouveau plan de la commune intégrant Le Hommet d'Arthenay. Un exemplaire sera prévu pour chaque habitant. L'impression sera financée par la publicité.
- Eric GROULT fait part de l'intervention de Conquérançants et bâtisseurs pour des chemins non ouverts à la circulation. Le coût est de 50 centimes / mètre ou de 1 € / mètre pour un chemin à rouvrir. Le chemin de la Houchardière et celui de la Godarderie à la Martinière vont être rouverts dans la semaine. Concernant le chemin de la Ferme Beaupré et celui du Haut de la Godarderie, il convient dans un premier temps d'étudier leur utilité en tant que chemin pédestre.
- Michel RICHOMME informe le conseil que les rendez-vous chez le notaire sont fixés pour deux achats de terrains (« La baraque » rue de la Libération le 29 septembre et terrain de M. LEPETIT pour le futur lotissement le 14 octobre).
- Le Maire fait part au conseil de l'avancement du projet de logements sociaux avec Manche Habitat (« La Carrière »). L'appel d'offres pour les travaux (hors VRD) a été lancé. Un panneau va être mis en place dans un délai de 15 jours.
- Claude SAPIN demande où en est la démolition de l'ancien château d'eau. Michel RICHOMME indique que le désamiantage aura lieu comme prévu aux vacances de la Toussaint et que la démolition est prévue aux vacances de Noël, avec un report possible en février en cas d'intempéries.
- Anne-Marie CORBEL souhaiterait avoir quelques éléments concernant la rentrée scolaire. L'adjoint en charge des Affaires scolaires étant excusé, les détails ne peuvent être apportés dans l'immédiat. Cependant Michel RICHOMME souligne le bon déroulement de cette rentrée.

Séance levée à 21 h 55

Le secrétaire de séance


Bachir OUIAS



Le Maire,


Michel RICHOMME